

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FON**

Séance du 28 octobre 2015

Le vingt-huit octobre 2015 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville sur convocation envoyée le 20 octobre 2015, sous la présidence de Monsieur Laurent Martin, Maire de Fons.

Présents : Laurent Martin, Vincent Chantreau, Didier Chapoulie, Jacques Demeuzoy, Jean-Claude Foursac, Jean-Charles Mazeyrac.

Absents excusés : Jean-Louis Chauliaguet et Gisèle Chevallier, qui ont chacun remis un pouvoir à Laurent Martin, Maire.

Secrétaire de séance: M. Jacques Demeuzoy.

Exposé n° 1 : Désignation d'un Conseiller Municipal pour siéger à la Commission Culture du Grand Figeac

APRES AVOIR entendu l'exposé de son rapporteur, M. Laurent MARTIN, Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité :**

de désigner **Mme Gisèle CHEVALLIER** en lieu et place de Mme Isabelle THERON, démissionnaire.

Exposé n° 2 : Décision modificative n°1.2 Budget Général

APRES AVOIR entendu l'exposé de son rapporteur, M. Laurent MARTIN, Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité :**

d'adopter la décision modificative n°1.1 sur le budget général dont les tableaux sont annexés à la présente délibération.

Exposé n° 3 : Réactualisation des tarifs de vente des concessions

CONSIDERANT QUE 21 concessions peuvent être mises à la vente,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les tarifs en vigueur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

DE FIXER les tarifs de vente des concessions du Cimetière de Fons
comme suit :

- Grand caveau : 1000 € par caveau (N°s 42 et 47) / Cinquantenaire
- Petit caveau : 500 € (N° 57) / Cinquantenaire
- Concession simple : 3 m²= 90 € soit 30 € le m² / Cinquantenaire
- Concession double : 6 m²= 180 € soit 30 € le m² / Cinquantenaire

Exposé n° 4 : Déclassement voie communale

CONSIDERANT qu'il convient de déclasser une partie de la voirie d'une superficie de 22a et 28ca en vue de le reclasser dans le domaine privé communal préalablement à une cession;

VU les plans présentés en séance et joints à la présente délibération;

CONSIDERANT la nécessité d'organiser une enquête publique qui se tiendra du 4 au 18 novembre 2015;

VU l'obligation de nommer un commissaire enquêteur;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter** le projet de déclassement du domaine public communal
- **D'autoriser** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en place d'une procédure d'enquête publique afin de procéder au déclassement du domaine public et au classement dans le domaine privé de la commune
- **De confier** deux vacations au commissaire enquêteur
- **De répercuter** l'ensemble des frais relatif à cette section aux acquéreurs proratisés au M2

Exposé n° 5 : Dissolution du CCAS

VU l'article 79 de la Loi NOTRÉ qui permet dorénavant aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur CCAS par délibération du Conseil Municipal;

VU la quasi-absence d'opérations du CCAS de la Commune ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De dissoudre le CCAS au 31 /12 /2015

Il est précisé que l'ensemble de l'actif et du passif sera dévolu à la Commune.

Exposé n° 6 : Indemnité des deuxième et troisième adjoint:

VU les nombreux déplacements imposés par la fonction;

VU la charge de travail confiée aux deuxième et troisième adjoint qui doivent mettre en œuvre et suivre les travaux engagés dans leurs secteurs respectifs par le conseil Municipal;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De leur verser à compter du 1er novembre 2015 **une indemnité mensuelle** qui correspondra à l'indice 1017 de la fonction publique territoriale;

- **D'appliquer** le pourcentage de 3 % de l'indice ci- dessus;

Exposé n° 7 : Périmètre du Grand Figeac – Adhésion de la Commune de BALAGUIER D'OLT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-18,

VU la notification en date du 30 septembre de la délibération n°095/2015 du Conseil Communautaire du Grand – Figeac portant sur la modification du périmètre Communautaire par adhésion de la Commune de BALAGUIER D'OLT au Grand – Figeac au 1^{er} janvier 2016,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

– **DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT** à l'adhésion de la Commune de BALAGUIER D'OLT au Grand – Figeac avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2016.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Exposé n° 8 : INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu le décret n° 82.279 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui détermine les conditions de l'indemnité de Conseil allouée aux comptables des Services Extérieurs du Trésor,

Vu l'article 3 dudit arrêté qui stipule que cette indemnité est acquise pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De demander le concours** du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'élaboration des documents budgétaires
- **D'accorder cette indemnité** de conseil au taux de 100 % pour la durée de sa gestion
- **De dire que cette indemnité sera calculée**, à compter du 1^{er} octobre 2014, selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité
- **De transmettre** la présente délibération à la sous-Préfecture pour

Fin de la séance du Conseil Municipal à : 20h30



Handwritten signatures of council members in blue and red ink. The signatures are: J.M. Ghavelle (blue), J.C. (blue), J. (red), M. (red), M. (red), and M. (red).